

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2017

Objet : Plan de mandat - Création et composition d'un Comité Local de l'Education et de l'Enfance (CLEE)

Rapporteur : Claire SCHUTZ

La mise en place d'un Conseil Local de l'Education et de l'Enfance (CLEE) est inscrite dans le plan de mandat 2014-2020. Une réflexion avait déjà été engagée par le service Vie scolaire fin 2014. La gestion du dispositif lié à la réforme des rythmes scolaires et l'évolution de l'organisation du service ont contraint de différer ce projet.

Ainsi, à mi-mandat, il convient de lancer ce projet en s'interrogeant sur les objectifs, le périmètre et le choix des membres de cette instance consultative. Ce sujet est d'autant plus d'actualité avec l'ouverture de la Maison des Familles prévue à l'automne 2018.

L'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « *Le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune* ».

Le CLEE sera une instance participative réunissant, à l'invitation du Maire, les acteurs concernés par l'Education et l'Enfance, de manière globale par l'épanouissement des enfants de 0 à 12 ans dans le but de favoriser les échanges et la concertation sur la déclinaison des orientations politiques de la Ville.

Ce Conseil local pourra également servir de support et de complément aux missions obligatoires de la collectivité relatives au Code de l'éducation. Il aura la possibilité de fournir des éléments et travaux de réflexion au Conseil municipal sur des sujets en cours, ou de nouvelles thématiques.

Le CLEE devra ainsi répondre à trois objectifs :

1. Créer du lien entre les différents partenaires ;
2. Améliorer le « bien grandir » à Tassin la Demi-Lune ;
3. Favoriser l'émergence de projets sur tous les temps de l'enfant.

L'éducation est une responsabilité partagée par les parents et l'ensemble des acteurs qui interviennent dans ce champ. Il semble donc important de ne pas réduire la réussite aux seules questions liées à l'école et au domaine scolaire.

Pour autant, il ne sera pas envisagé, ni exposé au sein du Comité, de revoir le sujet des rythmes scolaires et notamment de la semaine de quatre jours pour laquelle la Ville s'est prononcée en juillet dernier.

Le fonctionnement du CLEE reposera sur un Comité de Pilotage (COFIL) et un Comité Technique (COTECH).

Il est proposé la composition suivante pour le COPIL :

- Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires ;
- Adjoint au Maire en charge de la famille et de la petite enfance ;
- Adjoint au Maire en charge du sport, des relations avec les associations sportives, la proximité et le handicap ;
- Conseiller municipal délégué chargé de la politique Jeunesse ;
- Un membre de la liste « Mieux Vivre à Tassin la Demi-Lune » ;
- Un membre de la liste « Pour Tassin évidemment » ;
- Directeur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- Directeur de l'Administration Générale ;
- Directeur de la Culture, de la Jeunesse, et du Sport ;

Le COTECH sera constitué de l'ensemble des responsables de services municipaux et des partenaires ayant un rôle éducatif :

- Responsable du service Vie scolaire ;
- Responsable du service Animation ;
- Responsable du service Petite Enfance ;
- Directeurs des centres de loisirs (CPNG, Centre Social, MJC) ;
- Médecin de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
- Centre médico psycho-pédagogique (CMPP) ;
- Représentant de la Maison des Familles ;
- Parents d'enfants à la crèche, d'élèves du public et du privé (un représentant crèche, un représentant école publique et un représentant école privée) ;
- Représentant d'une association privée de loisirs éducatifs ;
- Un membre par structure sportive généraliste (UODL, CRAN, Sports « Combat », Athlétisme).

Cette instance pourra se réunir trois ou quatre fois par an. Selon le besoin, des groupes de travail, sur proposition du Maire, pourront se réunir entre les séances du CLEE.

L'animation de cette instance sera confiée à un(e) élu(e) sur proposition du Maire, membre du Comité de pilotage.

Les sujets envisagés pourraient être par exemple :

1. Les différents temps de l'enfant ;
2. Les loisirs ;
3. L'enfant et le numérique ;
4. Les déplacements.

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Solidarité du 18 octobre 2017, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **se prononcer sur la création d'un Comité Local de l'Education et de l'Enfance ;**
- **approuver la composition du CLEE ;**
- **désigner, sur proposition de Monsieur le Maire, un(e) élu(e) chargé(e) d'animer cette nouvelle instance.**